

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES LITIGES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Connaître les méthodes de prévention des litiges dans les marchés publics.
- Maîtriser les méthodes de gestion des litiges, contentieux et arbitrage.

LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation bénéficiant de nombreux retours d'expériences dans des contextes variés

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres impliqués dans la passation et/ ou le suivi de l'exécution des marchés publics;
- Responsable d'audit ou de contrôle interne;
- Responsable d'audit ou de contrôle externes : Magistrat de la cour des comptes, inspecteurs d'État, etc.

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La prévention des litiges

- Les principes de la passation des marchés publics.
- Les documents contractuels des marchés : CPT, CPS, CDC, CCAG, BPU, DQE, plans et documents techniques.
- Les principaux risques de litiges.
- Les obligations contractuelles du maître d'ouvrage et du titulaire et les garanties d'exécution.
- Les structures de suivi et de contrôle et le rôle de l'ingénieur.
- Les procédures contractuelles d'évaluation des travaux et des prestations.



présentiel ou @learning

Module 2

La gestion des litiges, contentieux et arbitrage

- Les bases juridiques de la conciliation et de la médiation ; la rédaction et la contractualisation du protocole de conciliation.
- Les procédures d'arbitrage (CCI, FED, CIRDI, OHADA, etc.).
- Les mémoires en demande et les mémoires en défense.
- La sentence arbitrale et le coût de l'arbitrage.



présentiel ou @learning

 **Pré-requis :** Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation